

C'est la vérité, mais qui nous empêche de nous adresser à notre législature pour un objet aussi louable que celui-là, et quel est le parlement qui se refusera d'accéder à la demande qui lui en sera faite ?

La province d'Ontario—constatons-le une fois de plus pour notre édification—fait depuis quelques années des efforts inouïs pour répandre la lecture et fournir une nourriture intellectuelle à sa population.

A l'heure qu'il est, elle compte déjà dix grandes bibliothèques publiques, fonctionnant en vertu de l'Acte des Bibliothèques gratuites passé en 1882 par le parlement d'Ontario.

Ces dix bibliothèques, maintenues, comme nous l'avons dit, à même la taxe municipale, sont installées à Brantford, Guelph, Berlin, Hamilton, Ingersoll, Lindsay, Ste-Catherine, St-Thomas, Toronto et Waterloo.

Elles renferment 120,000 volumes et sont fréquentées par plus de 33,000 lecteurs.

A Montréal, nos concitoyens anglais et protestants et même une certaine fraction de la population française s'approvisionnent de livres à la bibliothèque Fraser.

Le président de cette institution, l'hon. J.-J.-C. Abbott, constatait dans son rapport publié dans les premiers jours de mars 1890, que, pendant l'année écoulée, le nombre des